

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION CABINET DU MAIRE

DÉCISION N°2024 - 005

Objet : Convention d'édition d'un guide municipal avec France Régie

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

VU le projet de convention pour l'édition du guide pratique 2024-2025 avec la société France Régie Éditions, représentée par madame Emmanuelle DHELLEME, ci-joint ;

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre à disposition des habitants une édition annuelle réactualisée du livret « guide pratique » ;

CONSIDERANT que la commune confie la réalisation et l'impression de cette publication à la société France Régie qui prend entièrement à sa charge les frais d'édition et de livraison ;

CONSIDERANT que la société France Régie assure le financement intégral de cette édition grâce à la prospection publicitaire ;

DECIDE de conclure une convention avec la société France Régie Éditions située 1 bis rue Jean Jaurès 77410 Claye-Souilly pour la réalisation du guide pratique 2024-2025.

DIT que cette convention est conclue pour une édition dont la livraison sera assurée par France Régie en août 2024.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

16 JAN. 2024

Le Maire,



Sophie RIGAUT

Publication en ligne le

16 JAN. 2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.